



## Commission des dynamiques territoriales

### 2211 - Développement local des bassins de vie

#### Subventions au titre des bassins de vie (1<sup>ère</sup> tranche 2015)

#### Rapport n° CP/2015/345

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

La politique de soutien au développement local des bassins de vie s'adresse aux communes et communautés de communes titulaires d'un contrat de territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions aux collectivités concernées.

Les enveloppes pluriannuelles de développement local permettent le financement d'opérations non subventionnables par ailleurs au titre des dispositifs thématiques du Conseil Départemental. Elles peuvent ainsi contribuer à la réalisation d'actions innovantes relevant notamment de l'animation des territoires.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une 1<sup>ère</sup> tranche de subventions pour l'année 2015 concernant les opérations détaillées en annexe, qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission dynamique des territoires. Ces opérations sont toutes inscrites aux annexes financières des contrats de territoires.

Par ailleurs, il y a lieu d'établir une convention de financement avec les bénéficiaires de subventions de plus de 100 000 euros ; les deux projets de convention concernant la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Ville d'Obernai sont joints en annexe du présent rapport.

Les subventions d'investissement émanent à deux autorisations de programme pluriannuelles (AP) :

- l'AP BASSINSVIE 2013/1 pour les subventions inscrites aux contrats de territoires de 1<sup>ère</sup> génération :

montant de l'AP : 6 400 000 euros

montant disponible sur l'AP : 2 599 490,77 euros

montant proposé : 1 112 050,73 euros

- l'AP BASSINSVIE 2014/3 pour les subventions inscrites aux contrats de territoires de 2<sup>ème</sup> génération :

montant de l'AP : 270 000 euros

montant disponible sur l'AP : 233 537,05 euros

montant proposé : 121 792,01 euros

Tous ces dossiers sont conformes à la programmation prévue dans les contrats de territoires correspondants. Les maîtres d'ouvrage ont déposé un dossier complet avant la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les communes et leurs groupements.

Une demande de subvention de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains serait à attribuer sur une enveloppe de fonctionnement en raison de sa nature ; participation à l'opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (animation-OCM) :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15003	65-65734-30	5 233,68 €	5 233,68 €	5 233,68 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 239 076,42 € aux collectivités figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de la politique de développement local.*

*Elle autorise son président à signer les conventions financières annexées à cette délibération, à intervenir entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et le Département et entre la Ville d'Obernai et le Département.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY